

POPULATION.

21—Pourcentage par provinces de la population mâle de 18 à 45 ans, de naissance canadienne, britannique ou étrangère, au premier juin 1911.

Provinces.	Nés au Canada.	D'origine britannique.	D'origine étrangère.	Total.
Ile du Prince-Edouard.....	98.37	0.93	0.70	100.00
Nouvelle-Ecosse.....	87.22	8.57	4.21	100.00
Nouveau-Brunswick.....	93.42	3.45	3.13	100.00
Québec.....	87.44	5.90	6.66	100.00
Ontario.....	70.57	18.38	11.05	100.00
Manitoba.....	40.62	32.43	26.95	100.00
Saskatchewan.....	38.51	24.46	37.03	100.00
Alberta.....	30.46	26.00	43.54	100.00
Colombie Britannique.....	26.23	34.57	39.20	100.00
Canada.....	64.49	17.82	17.69	100.00

22. Répartition par provinces de la population mâle de 18 à 45 ans, de naissance canadienne, britannique ou étrangère, au premier juin 1911.

Provinces.	Nés au Canada.	D'origine britannique.	D'origine étrangère.
Ile du Prince-Edouard.....	1.50	0.05	0.03
Nouvelle-Ecosse.....	7.74	2.75	1.36
Nouveau-Brunswick.....	5.79	0.77	0.71
Québec.....	30.81	7.53	8.56
Ontario.....	37.04	34.93	21.15
Manitoba.....	4.49	12.99	19.87
Saskatchewan.....	5.51	12.69	19.34
Alberta.....	3.38	10.43	17.59
Colombie Britannique.....	3.74	17.86	20.39
Canada.....	100.00	100.00	100.00

Population des provinces des prairies en 1916.—La Loi des Recensements et Statistiques de 1905 a ordonné qu'un recensement de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, accompagné d'un inventaire de leur situation au point de vue agricole, aurait lieu en 1906 et, subséquemment, à l'expiration de toutes les périodes décennales. Cette opération se superposant au recensement décennal du Canada entier constitue un recensement quinquennal de la population et de l'agriculture des trois provinces des prairies. Il a donc été procédé à ce recensement, dans ces trois provinces, à la date du 1er juin 1916; la compilation n'en est pas encore terminée. Le tableau 23 donne la population masculine et féminine du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta (a) par provinces; (b) par districts électoraux, tels que constitués par la Loi de la Députation de 1914 (4-5 Georges V, c. 51); et (c) par cités, villes et villages, avec comparaison au nombre de la population, par sexe, en 1911, et au nombre global de 1901 et de 1906. La population totale des trois provinces des prairies en 1916 atteint 1,698,220; en 1911, elle ne dépassait pas 1,328,725; en 1906, 808,863 et en 1901, 419,512. Ainsi, depuis le commencement de ce siècle, la population des trois provinces a augmenté de 1,278,708 habitants, ou 305 p.c.; cette augmentation, pour la dernière période décennale, est de 889,357 âmes ou 110 p.c., et pour la période quinquennale 1911-16, de 369,495 habitants, ou 28 p.c.